

Subventions juin 2013 : attention aux délais – premiers effets concrets de la nouvelle directive sur les manifestations sportives

La Neuveville, le 9 juillet 2013

Le Conseil du Jura bernois (CJB) lance un appel au respect des délais. Lors de sa séance de juin, il a dû rejeter plusieurs demandes de subventions pour des raisons formelles. En effet, les manifestations sportives doivent être annoncées avec les attestations nécessaires au plus tard un mois avant leur déroulement. Quant aux événements culturels, le délai est de deux mois. Bien que ces conditions figurent sur les formulaires de demande et aient été communiquées par divers canaux, il apparaît qu'un rappel est nécessaire.

Fonds du sport

Grâce à une révision des directives à la hausse depuis le début de l'année, le CJB peut accorder un soutien total de 35'000 francs à répartir entre dix manifestations sportives : triathlons de Tramelan et Saint-Imier, Cross du Raimeux, Trophée de la Tour de Moron, Juracime, course Villeret-Chasseral-Villeret, concours de tir à l'arc de Tavannes, Grand prix féminin de boccia de Corgémont et tournoi de football juniors intercantonal de La Suze.

Un montant de près de 10'000 francs est accordé à la commune de Tavannes pour la réfection d'une piste d'athlétisme. Des subventions pour l'achat de matériel sont également accordées aux clubs de hockey de Moutier et Tavannes, à la commune et au collège secondaire de La Neuveville, à la société féminine de gymnastique de Péry et au club de tir à l'arc de Tavannes.

Subvention culturelles

Le Conseil du Jura bernois (CJB) va soutenir deux projets culturels d'envergure. Il accorde un montant de 80'000 francs au festival Usinesonore 2014, ainsi que 50'000 francs aux Estivales musicales qui se tiendront dans deux mois. Le festival BD Tramlabulle voit par ailleurs sa subvention augmenter de 2'000 francs pour être portée à 8'000 francs. Le besoin avait été identifié de longue date et le CJB se réjouit que la nouvelle législation sur la culture lui ait fourni la possibilité de mieux soutenir ce rendez-vous important en coordination avec la commune de Tramelan.

Adresse du secrétariat :

Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE
Tél. 032 493 70 73 Fax 032 493 70 74
fabian.greub@sta.be.ch
info.cjb@sta.be.ch

Le Musée du Tour automatique et d'histoire de Moutier recevra une subvention annuelle de 14'400 francs, selon une progression calquée sur celle de la commune. Sont également subventionnés la Fondation Ankli pour le Martinet à Corcelles avec 5'000 francs, le Centre culturel de la Prévôté, avec 10'650 francs accordés au titre des mesures spéciales visant à promouvoir la création régionale, ainsi que les bibliothèques régionales du Jura bernois qui sont soutenues à hauteur de 20% de leur déficit net, soit entre 30 et 40'000 francs chacune.

A noter que pour les projets « Estivales musicales » et « Usinesonore », le CJB peut compter sur un appui de la section francophone de l'Office de la culture, qui a consacré un total de 15'000 francs sur proposition du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

Subventions accordées en juin

Le CJB a accordé, dans sa séance du 26 juin 2013, des subventions pour un montant total de 350'000 francs.

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 493 70 73

Adresse du secrétariat :

Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE
Tél. 032 493 70 73 Fax 032 493 70 74
fabian.greub@sta.be.ch
info.cjb@sta.be.ch